



Présentation de la mention second degré Parcours Documentation

Contact : Karel Soumagnac karel.soumagnac-colin@u-bordeaux.fr

Le parcours Documentation vise à former les professeurs-documentalistes des établissements de l'enseignement secondaire (collèges, lycées d'enseignement général et professionnels).

La formation est centrée sur le développement de connaissances et de compétences nécessaires à :

- La conduite d'activités pédagogiques dans le cadre de la formation à la culture de l'information auprès des élèves et de la communauté éducative ;
- L'élaboration et la prise en main d'un système d'information visant la médiation de l'information dans les domaines des savoirs scolaires ;
- La conception et la mise en oeuvre d'une politique documentaire au niveau d'un établissement scolaire.

Le parcours **Documentation** a pour but de former les professeurs-documentalistes de l'Education nationale, en incitant les étudiants à réfléchir aux enjeux de la culture de l'information. Les formateurs sont des enseignants chercheurs en sciences de l'information et de la communication, en sciences de l'éducation, des professionnels et des enseignants de terrain.

Public visé : Le parcours s'adresse aux étudiants qui ont suivi des cursus en licence (L3) ou master, en sciences de l'information et de la communication, dans des parcours de sciences humaines et sociales pluridisciplinaires, ou dans des parcours scientifiques et techniques, intéressés par le métier de professeur-documentaliste en établissement scolaire. Les questions éducatives et de médiation des savoirs doivent être au cœur de l'intérêt des candidats pour l'information et la communication, quel que soit leur parcours antérieur.

Contenu de la formation :

La formation s'organise autour de la connaissance du système éducatif et de la psychologie de l'enfant (tronc commun), des théories de l'information et de la communication, de l'histoire de la documentation et des pratiques de lecture, de recherche, de veille, d'organisation, de description et de communication de l'information (spécifique à la mention). La formation à l'information, les méthodologies de l'écriture professionnelle, le management et la gestion d'un service, la mise en oeuvre contextualisée d'une politique documentaire constituent les axes de la préparation au concours du CAPES de documentation.

Le Master 1 est essentiellement tourné vers la préparation du capes de documentation.

Organisation de la formation

Master 1^{ère} année

La formation de 479 heures de cours avec deux stages de 2 semaines en établissement scolaires en novembre et en janvier est assurée essentiellement sur le site de Mérignac avec des cours à distance pour le travail collaboratif, la conduite de projets, notamment autour de la culture et/ou de la

lecture, et un suivi via le portfolio numérique. Les stages dans les collèges et les lycées de l'enseignement secondaires permettent à l'étudiant de se familiariser avec le métier de professeur-documentaliste, notamment autour des pratiques professionnelles et de l'acquisition de savoirs et savoir-faire info-communicationnels. Un travail d'étude et de recherche (TER) sous forme de rapport de stage encadré par des enseignants chercheurs prend appui sur le stage et les éléments de la formation pour permettre à l'étudiant de mettre en place une démarche problématisée et analytique et l'initier aux méthodes et à l'écriture scientifiques.

Master 2^{ème} année

La formation de 242 heures à l'ESPE d'Aquitaine est articulée avec deux journées de stage en établissement scolaire par semaine, pour les lauréats du capes de documentation qui deviennent professeurs stagiaires, une journée pour les étudiants. Un tuteur de terrain et un tuteur ESPE accompagnent le fonctionnaire stagiaire tout au long de l'année en présentiel et à distance via le portfolio numérique. A travers le projet personnel numérique, le fonctionnaire stagiaire rend compte de sa maîtrise des savoirs et savoir-faire acquis dans le domaine du numérique pendant la formation et sur le terrain de manière personnalisée et collaborative. Un travail de recherche (mémoire) initié lors du TER et encadré par des enseignants-chercheurs est un des éléments importants de la formation pour la titularisation à la fin du M2.

Descriptif du concours du CAPES de documentation

Epreuves d'admissibilité

Épreuve de maîtrise de savoirs académiques

Durée : 5 heures

Coefficient 1

L'épreuve comporte deux parties, une composition et une question.

Étude d'un sujet de politique documentaire

Durée : 5 heures

Coefficient 1

L'épreuve comprend trois parties, un plan de classement, une note de synthèse, un point de vue personnel sur le sujet traité.

Epreuves d'admission

Les deux épreuves orales d'admission comportent un entretien avec le jury.

Épreuve de mise en situation professionnelle

Durée de la préparation : 2 heures

Durée totale de l'épreuve : 1 heure (exposé : 20 minutes maximum)

Coefficient 2

L'épreuve comporte deux parties, un volet pédagogique et un volet documentaire.

Épreuve d'entretien à partir d'un dossier

Durée de la préparation : 2 heures

Durée totale de l'épreuve : 1 heure (exposé : 20 minutes maximum, entretien : 40 minutes)

Coefficient 2

L'épreuve comporte un exposé portant sur une question posée par le jury, qui prend appui sur un dossier.

Dates du CAPES

Admissibilité : Fin mars-début avril

Admission : Début juin

L'inscription au concours se fait sur le site du Ministère de l'éducation nationale

Quelques chiffres concernant le concours du CAPES de documentation

En 2015, pour 235 postes, 1577 inscrits, 803 présents, 482 admissibles et 235 admis, ce qui représente de 29,27% de réussite au concours. Pour les candidats qui suivent la formation universitaire, ce taux augmente considérablement (plus de 50%).

A noter : ce master est également adapté à la préparation du capes interne.

Réorientations possibles

Pour les candidats qui ne poursuivent pas dans la voie du capes, plusieurs réorientations sont possibles à partir de ce master :

- les concours de la fonction publique d'État ou territoriale dans le domaine des bibliothèques ou de la documentation (catégorie A ou B)
- les métiers de la documentation en entreprise ou dans un service public (collectivités territoriales, organismes de recherche, institutions culturelles...)
- les métiers de la formation autour de documentation

Formation continue

Pour des informations sur les possibilités de suivre ce master dans le cadre des dispositifs de formation continue :

<http://www.espe-aquitaine.fr/formation-continue-pour-les-adultes-en-reprise-detudes>